

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'AMELIE-LES-BAINS-PALALDA****Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration N°11/2025**

Convocation en
date du :
30/09/2025

Nombre de
membres
titulaires en
exercice : 17
Présents : 9
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
.... /.../....

Transmission en
préfecture en
date du :
.... /.../....

Accusé de
réception en
Préfecture du :
.... /.../....

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier)

Séance du sept octobre deux mille vingt-cinq à 11 heures.

Sous la présidence de M. Jean-Victor HERETE.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda.

Présents :

M. François ANDRE, Mme Annick AUSSEIL, Mme Simone BERIO, M. Albano BORGES, M. Alain LLAURENSY, Mme MACABIES Marie-José, M. Michel RIOUTTON, M. Jean-Claude YOVANOVITH.

Procurations :

Mme Marie COSTA a donné procuration à M. Jean-Victor HERETE.

Mme Jeannine DUFOUR a donné procuration à M. Michel RIOUTTON.

Mme Danielle HERBAIN a donné procuration à M. Alain LLAURENSY.

Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Sophie BERIO.

M. Patrick VILA a donné procuration à M. Albano BORGES.

Mme Magali YOVANOVITH a donné procuration à M. Jean-Claude YOVANOVITH.

Absents :

Mme Martine BONASTRE, Mme Paulette BONAVENT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-José MACABIES.

**OBJET DE LA DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE N°1
– EXERCICE 2025****Le rapporteur de séance,**

Afin de réajuster les crédits prévus au budget de l'exercice 2025, il est proposé au Conseil d'Administration d'effectuer les écritures suivantes en dépenses de fonctionnement pour un montant de 5 000 € :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES :***Diminution de crédits :**

– chapitre 011 (charges à caractère général) – article 6288 : -5000 €

***Augmentation de crédits :**

– chapitre 65 (autres charges de gestion courante) – article 65736212 : +5 000 €.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

**Par 15 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION
des membres présents et représentés,**

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le

ID : 066-266600170-20251007-11_2025-BF

Berger
Levisault

APPROUVE la Décision Modificative N° 1 telle que donnée ci-dessus.
AUTORISE Mme la Présidente ou son représentant, à signer toutes les pièces et documents utiles en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président de séance,
Jean-Victor HERETE

